

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18121 - 70ÈME ANNÉE

Maladie de la pauvreté

Madagascar pays le plus touché par la peste dans le monde

Apparue dans l'île au moment de son annexion par la France à la fin du 19^e siècle, la peste continue de faire des ravages à Madagascar. Elle apparaît tous les ans à la saison des pluies et fait à chaque fois des victimes. Cette maladie est liée à la pauvreté. L'OMS estime que Madagascar est le pays au monde le plus touché par la peste. Moramanga fait partie des régions les plus vulnérables selon « Le Monde ».



Même Antananarivo a été touchée par l'épidémie. La peste est une maladie qui existe parce qu'il y a la pauvreté.

Tout près de notre île, un grand pays, Madagascar. Il est peuplé de plus de 22 millions de personnes, et il en comptera plus de 50 millions dans une trentaine d'années. L'objectif de son gouvernement est de le faire progresser vers le statut de pays émergent. Mais pour l'heure, les défis restent considérables. Madagascar fait notamment face à celui de la grande pauvreté. Elle a des conséquences sanitaires. Ce n'est pas seulement la malnutrition, ce sont aussi des maladies qui ne sont pas encore vaincues. La peste fait partie de celles-là.

Tous les ans à la saison des pluies, l'épidémie réapparaît.

71 morts depuis septembre

Le 11 février dernier, l'OMS a fait un point de la situation.

«La flambée, qui a éclaté en septembre 2014 et a atteint son pic en novembre jusqu'à fin décembre, a ralenti pour le moment. Cependant, la saison de la peste sur l'île dure jusqu'en avril. (...)

Le potentiel épidémique élevé de la peste, surtout dans sa forme pneumonique, qui peut se propager directement d'une personne à l'autre par la toux, a été bien étudié. Les éléments attestant que la maladie a gagné les bidonvilles de Tananarive, la capitale, renforcent la nécessité d'une vigilance accrue. En novembre 2014, 2 cas (1 probable, 1 confirmé) y ont été détectés. Depuis aucun cas n'a été rapporté dans la capitale.

Au total, depuis septembre 2014, 263 cas, dont 71 décès, ont été notifiés à ce jour, ce qui représente un taux de létalité de 27%. Le district d'Amparafavarola, dans les hautes terres du centre du pays, a été la région la plus touchée, des cas de peste pneumonique ayant continué d'être

signalés pendant la première semaine de janvier.

La peste sévit à l'état endémique sur l'île, où des flambées éclatent pratiquement tous les ans depuis 1980. Depuis trois ans, le nombre annuel de cas de peste augmente régulièrement, faisant de Madagascar le pays le plus touché dans le monde.

Le 4 février 2015, la Banque africaine de développement a annoncé une subvention de 1 million de dollars (US \$) pour soutenir les mesures d'endiguement de la peste et d'autres maladies épidémiques à Madagascar. Cette subvention, qui sera administrée par l'OMS en collaboration avec le ministère de la santé, servira à améliorer les moyens de laboratoire et installations d'isolement et à acheter des antibiotiques, des insecticides, des kits de diagnostic et du matériel, y compris des équipements de protection individuelle pour les agents de première ligne.

Au niveau mondial, la peste est localisée géographiquement dans des régions où les conditions climatiques et la topographie favorisent une forte concentration de rongeurs et de puces. L'OMS a recensé des foyers naturels de peste dans une vingtaine de pays d'Afrique, d'Amérique et d'Asie. La faiblesse des systèmes de santé et des niveaux bas d'hygiène de l'environnement sont des facteurs de risque de flambée de peste humaine».

«Un problème de pauvreté»

« Le Monde » s'est intéressé à ce sujet. Le journal parisien a dépêché un envoyé spécial dans l'île sœur. Il a publié samedi 11 avril dernier un article dont voici un extrait :

« Madagascar (...) a lancé un projet de recherche sur les risques d'infections zoonotiques dans la région de Moramanga, dans le centre de l'île, l'un des endroits les plus touchés. L'objectif est d'améliorer la connaissance de cette maladie, apparue sur l'île à la fin du XIXe siècle, et de mieux informer les populations souvent abandonnées à elles-mêmes.

« Le problème de la peste à Madagascar est d'abord un problème de pauvreté. Les populations manquent de tout et vivent dans des conditions d'hygiène et de salubrité déplorables, estime le Pr Christophe Rogier, directeur de l'Institut Pasteur de Madagascar. Les habitations manquent d'aération et d'étanchéité, la gestion des déchets est absente et l'offre de santé ne correspond pas aux besoins quand elle n'est pas simplement inexistante. »

Les autorités malgaches entendent faire de la lutte contre « cette maladie du Moyen Age » une de leurs priorités».

L'île sœur affronte donc depuis des années un problème majeur. Madagascar est devenu le pays au monde le plus touché par la peste. Cela se passe à quelques centaines de kilomètres de La Réunion, dans un pays qui a fortement contribué au peuplement de La Réunion. Cette question deviendra-t-elle une priorité du co-développement ?

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
70e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Edito

Régionales : les places seront très chères

Une nouvelle majorité vient de s'installer au Conseil départemental. C'est une coalition de trois partis : UMP, UDI et Objectif Réunion. Ce regroupement de circonstance compte durer aux régionales puis aux législatives. Il n'a comme seul programme que d'essayer de gagner des élections. L'expérience montre que ce genre de construction ne résiste pas aux appétits de pouvoir des différents individus de la coalition. Deux exemples sont très frais et dans toutes les mémoires.

Souvenez-vous de Bello et de sa « machine de guerre » électorale proclamée à la une du « JIR » de l'époque. C'était quelques mois après les législatives de 2012, lors de la fondation de PLR à la salle Candin à Saint-Denis. PLR s'arrogeait alors pas moins d'une députée, huit conseillers généraux et trois maires. Tous s'étaient fait élire grâce aux communistes, et tous ont refusé de soumettre leur retournement de veste à la volonté du peuple. Le projet de société de PLR se fait toujours attendre. PLR a seulement fait parler de lui lors des élections, quand certains ont pris cette carte pensant qu'elle allait les pousser vers la victoire aux municipales. C'est le cas de l'adjoint du maire de St Benoît, Julie, poussé à la dissidence par un PLR impérial. Jean-Claude Fruteau s'en souvient encore. L'unité de cette coalition d'individus n'a même pas tenu jusqu'aux municipales avec une première scission dans sa propre direction : le maire Saint André. Entre les deux tours, Alamélou a largué Bello en pleine bataille. Ne restaient alors pour le PLR canal historique que les battus de Saint-Paul, Bello à leur tête. Un an après, les caciques du PLR ne sont pas élus aux Départementales. Que fera Bello en 2017 ? Va-t-elle rempiler pour atteindre 22 annuités ? La fin de PLR canal historique, transfuges du PCR, approche. Bien mal acquis ne profite pas à son propriétaire.

Les départementales ont aussi fait exploser un autre parti, lui aussi sans projet. Une coalition d'individus s'était regroupée autour de Thierry Robert qui octroyait le label LPA, entendez : la politique autrement. Autrement dit, l'action de vider les communistes du Conseil Municipal après en avoir bien profité pour se faire élire et se faire un nom. Ils se sont regroupés au mois de

janvier à Saint-Leu et s'autoproclamaient premier parti de La Réunion. Pour faire quoi ? La réponse se fera éternellement attendre. Entre temps le verdict populaire est passé par là. Le peuple ne lui a donné que deux élus aux Départementales, sauvés par le gong vers 22 heures, le soir du 2e tour, c'est-à-dire après avoir essuyé un ballottage humiliant au premier tour. Un autre aspect de cette manière de faire la politique "autrement" s'est exprimée dès la première séance plénière du Conseil départemental : le LPA a capitulé en rase-mottes. Il s'est mis au service de la majorité de droite en votant pour sa candidate à la présidence. Personne ne le lui interdit mais venant après des déclarations tonitruantes contre la droite, il a donc fixé son avenir : supplétif de la coalition UMP-UDI-Objectif Réunion.

Mais pour ces derniers, les premières fissures apparaissent déjà. Puisque la principale préoccupation est de gagner des postes, la suite logique a été la bataille pour se partager les vice-présidences. Elle s'est prolongée le jour de l'installation du Conseil départemental, avec un élu claquant la porte car estimant avoir mal été servi. Et ce n'est pas fini ! Ils se déchirent maintenant pour la répartition des délégations...

Cela promet pour les régionales. En fonction de son résultat, la coalition UMP-UDI-Objectif Réunion aura entre 10 et 30 élus. Il faudra donc satisfaire ceux qui n'ont pas été conseillers départementaux, les petites communes lésées par la nouvelle assemblée départementale, sans oublier les conseillers régionaux sortants qui veulent le rester, et ceux qui ont trahi l'Alliance pour rejoindre la majorité. Lors de la dernière assemblée plénière de la Région, des élus que l'on entend jamais se sont exprimés pour attaquer l'Alliance. Le parfum des élections se rapproche et du côté de la coalition UMP-UDI-Objectif Réunion, les places seront chères. Une liste pourrait bien ne pas suffire pour satisfaire toutes les ambitions.

En effet, la position de Didier Robert est très fragilisée par le fait qu'il a déjà "payé". Les maires et les conseillers départementaux sont déjà en place pour 6 ans. Ils n'hésiteront à surenchérir. Bonjour, l'ambiance unitaire.

J.B.

Budget 2015 : le gouvernement suit la Cour des comptes et corrige pour trouver 4 milliards de plus

Refonte de la surrémunération : le gouvernement suivra-t-il aussi la Cour des comptes ?

Dans son dernier rapport, la Cour des comptes avait fait part de ses réserves sur les prévisions budgétaires du gouvernement. La faiblesse de l'inflation va mécaniquement réduire les recettes, ce qui met en péril l'équilibre du Plan d'économies présenté voici un an par le Premier ministre. Michel Sapin, ministre du Budget, a confirmé hier l'analyse de la Cour des comptes, il a annoncé 4 milliards d'économies supplémentaires pour compenser la faiblesse de l'inflation. Confirmera-t-il aussi l'analyse de la Cour des comptes portant sur la remise en cause de la sur-rémunération ?

Le 16 avril 2014, Manuel Valls, Premier ministre, avait présenté lors d'une conférence de presse le plan d'économies prévu pour accompagner le Pacte de responsabilités lancé par François Hollande. Ce dernier avait annoncé des baisses d'impôts pour les patrons. En compensation, le plan d'économies s'élevait à 50 milliards d'euros : 11 milliards en moins pour les collectivités, baisse de 18 milliards pour l'État, et 21 milliards prélevés sur la protection sociale. C'est cette année que ce plan devait pleinement s'appliquer. Le budget 2015 a donc été voté en ce sens. À noter qu'aucun député se prévalant d'appartenir au courant de la Gauche unie du Conseil départemental n'avait voté contre ces mesures d'austérité.

Le 11 février dernier, la Cour des comptes a présenté son rapport. Dans ses observations, elle a noté en substance que le Budget 2015 ne tenait plus la route. L'inflation est quasiment nulle en France, alors que pour construire son budget, le gouvernement avait pris une autre hypothèse. En conséquence, les recettes attendues allaient être inférieures.

2,2 milliards d'économies supplémentaires

Deux mois plus tard, le gouvernement vient de modifier le fameux plan d'économies présenté en grandes pompes voici un an. Michel Sapin, ministre du Budget,

tenait hier une conférence de presse. C'est la reconnaissance que le gouvernement n'arrivera pas à atteindre la première tranche du plan. La faiblesse de l'inflation empêchera d'obtenir les 21 milliards d'euros d'économies prévues dès cette année. C'est pourquoi Michel Sapin a annoncé un correctif de 4 milliards.

2,2 milliards proviennent d'économies qui se feront selon le schéma suivant :

- 1,2 milliard retirés aux services de l'État
- 1 milliard enlevés à la Sécurité sociale, dont 400 millions à l'assurance maladie.

1,8 milliard doivent venir de nouvelles recettes soumises au conditionnel :

- 1,2 milliard sur la charge de la dette grâce à la baisse des taux d'intérêts
- 400 millions d'euros récupérés chez ceux qui fraudent le fisc
- 200 millions d'euros de dividendes inattendus (actions de l'État dans des entreprises)

Et la surrémunération ?

Au-delà des mesures prises, l'aspect important est le respect par le gouvernement d'une recommandation de la Cour des comptes : modifier le budget pour prendre en considération la baisse de l'inflation.

Le dernier rapport de la Cour des comptes comporte une recommandation qui concerne directement La Réunion : la refonte de la surrémunération.

Les magistrats estiment que le coût de la vie ne justifie pas une surrémunération aussi élevée. Pour La Réunion, ils proposent de supprimer des 53 % de surrémunération versés aux titulaires, et de les remplacer par une prime de vie chère reflétant la différence réelle de coût de la vie entre La Réunion et la France. Selon le tableau diffusé par la Cour des comptes le 11 février, ce différentiel était en 2010 de 6 %, bien en dessous des 53 %. La Cour des comptes préconise une évolution progressive des 53 % vers le « prix vérité » de la vie à La Réunion. La Cour des comptes prévoit, en se limitant aux agents de l'État, de dégager ainsi 300 millions d'euros qui pourraient être utilisés à d'autres usages dans notre île, comme le précise cet extrait du rapport :

« Dans la mesure où l'objectif n'est pas de réduire à due proportion les moyens publics mis en place pour l'outre-mer, les économies générées créeraient des marges de manœuvre pouvant, le cas échéant, servir au financement d'autres projets dans les territoires ultramarins. »

Après avoir suivi les observations de la Cour des comptes pour le Budget 2015, le gouvernement fera-t-il de même pour la refonte de la surrémunération ? Rappelons que ramenée à tout l'Outre-mer, elle représente une somme équivalente aux économies supplémentaires que le gouvernement veut imposer aux services de l'État et aux opérateurs publics.

Loi sur le renseignement débattue à l'Assemblée

Débat sur un texte inquiétant pour les libertés

Les députés débattent depuis lundi 13 avril des missions des services de renseignement. Le projet est très critiqué par la Gauche et la Droite qui dénoncent une loi similaire au Patriot Act des États-Unis. Des critiques balayées par Manuel Valls, assurant que les libertés ne seraient pas bafouées.

Le projet de loi sur le renseignement tente de donner un cadre légal aux services de renseignement en France qui opéraient jusqu'ici dans une « zone grise » a expliqué le rapporteur Jean-Jacques Urvoas (PS). D'autant plus que la France est l'une des dernières démocraties occidentales à ne pas avoir de cadre juridique sur les pratiques de ses six services de renseignement.

Un texte inquiétant

Débat jusqu'à ce jeudi et voté le 5 mai ne fait pas l'unanimité. A l'UMP, quelques députés ont jugé le texte de « liberticide s'il est « mal utilisé ». A contrario, Eric Ciotti (UMP), a expliqué au nom de son groupe que « la guerre contre le terrorisme nécessite de dépasser les clivages politiques... C'est la raison pour laquelle nous prendrons nos responsabilités en soutenant, de façon très majoritaire, ce projet de loi ».

Pour EELV, le texte est « dangereux pour la démocratie et la citoyenneté ». A tel point que les écologistes encouragent les parlementaires à le rejeter. Plusieurs membres de l'aile gauche du PS comme Pascal Cherki, a exprimé son inquiétude face au « flou » d'une mission comme « la défense et la promotion des intérêts économiques, industriels et scientifiques majeurs de la France ».

De son côté, l'ancien ministre de la Défense, Hervé Morin (UDI), « le champ d'application est beaucoup trop large, il couvre la totalité de la vie de la collectivité nationale ». « Ce ne sont pas des dispositions nouvelles », a répliqué le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve.

Le Premier ministre a défendu le renforcement des pouvoirs des services de renseignement à l'heure de « la société numérique qui a changé la donne » de la lutte contre le terrorisme. Cet projet à l'étude depuis le

début de la mandature de François Hollande est devenu un projet phare pour le gouvernement depuis les attentats entre le 7 et 9 janvier à Paris.

Manuel Valls a expliqué lundi après-midi que « lorsque les échanges sont dissimulés, il faut pouvoir contourner l'obstacle, soit par le recours à certaines techniques d'intrusion informatique, soit par le recours à la sonorisation de lieux privés, soit par la géolocalisation en temps réel des personnes ».

Vers une « surveillance de masse » ?

Pour ce dernier, le projet de loi « n'installe en aucune manière un appareil de surveillance policière de la population », dénonçant les « fantasmes » de ces détracteurs, qui ont dénoncé dans la presse le début d'une « surveillance de masse ». Pourtant certaines organisations non gouvernementales et acteurs du numérique doutent de certains points du projet tels que la mise en place, sur les réseaux des opérateurs, d'outils d'analyse automatique (un algorithme) pour détecter par une « succession suspecte de données de connexion » une « menace terroriste ».

Face à cette possibilité, plusieurs hébergeurs de données informatiques ont laissé entendre qu'ils allaient délocaliser leurs serveurs pour protester contre ce qui s'apparente à « une forme de surveillance de masse ». Un point de vue rapidement réfuté par Manuel Valls qui a tenté de convaincre en insistant que le fait que « la surveillance sera ciblée strictement sur les comportements menaçants ». Cela passera par des amendements destinés à contrôler ces algorithmes et plus généralement à protéger des techniques de renseignement certaines professions (magistrats, par-

lementaires, journalistes, avocats). Ainsi si la loi est votée, celle-ci permettra aux enquêteurs et agents d'effectuer en toute légalité des « interceptions de sécurité » portant sur les contenus des courriels et des conversations téléphoniques, s'ils sont en lien direct avec une enquête. Les services de renseignement pourront recueillir des informations dès lors que cela concerne. Le projet prévoit également le recours à de nouvelles technologies permettant aux agents de poser micros, balises, caméras espions partout où ils l'estiment nécessaire. Ils pourront également capter en direct de ce qui est tapé sur un clavier en temps réel.

Le « Big brothers » à la française est en train de se mettre en place notamment avec les lmsi-catchers, qui sont des appareils qui permettent, en imitant le fonctionnement d'une antenne-relais, d'intercepter les téléphones portables, leurs données de connexion ou écouter les conversations. Tout ce système d'écoute et d'interception sera autorisé par le Premier ministre, sans passer par un juge, avec un avis sous 24 heures par la nouvelle autorité administrative, la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR). Pour l'Observatoire des libertés et du numérique, ce projet « entérine les pratiques illégales des services » de renseignement et légalise « des méthodes de surveillance lourdement intrusives », évoquant « des moyens de surveillance généralisée comparables à ceux de la NSA [National Security Agency] dénoncés par Edward Snowden ». Le défenseur des droits, Jacques Toubon, a réitéré « réserves sur certains points majeurs du texte » dans un communiqué de presse.

SaiLin

Célébration du Nouvel An tamoul à Sainte-Suzanne

Bonne année Tamoule 5116, placée sous le signe de Vishnu pour la Paix, la Tolérance et la Solidarité, gages du mieux vivre ensemble

Les festivités du 21ème Jour de l'an tamoul organisé par la Commune de Sainte Suzanne ont été inaugurées ce mardi 14 avril sur le parvis de la place du centre-ville. Un festival de féerie qui se poursuivra toute la semaine dans les quartiers de Quartier Français, de Bagatelle, de la Marine, pour finir en apothéose ce week end sur le Bocage Lucet Langenier.



Devant la mairie de Sainte-Suzanne, illuminée pour fêter le Nouvel An tamoul.

Construire un avenir durable

En qualité de président du comité de pilotage des 19 associations partenaires de la Commune pour cette 21ème édition, M. Vel Mounigan, de la Chapelle Front de Mer, a rappelé sa « fierté d'avoir été l'un des précurseurs de cette grande manifestation culturelle en 1994. Depuis, d'année en année, le jour de l'an tamoul de Sainte-Suzanne a pris une dimension régionale et toute sa place dans le calendrier culturel Réunionnais. Cette année est placée



sous le signe de Vishnu et met en avant les Valeurs de Paix, de Tolérance et de Solidarité, ferments du vivre ensemble si chers au peuple de la Réunion. Dans un Monde en proie à de grandes difficultés, ce combat n'est pas encore gagné et nous devons tous nous unir, riches de nos différences et de notre Culture, pour mieux avancer ensemble et construire un avenir durable. »

Pas de Culture sans Humanité

L'élue municipale déléguée à la Culture, M. Anselme Vitry a tenu à remercier les nombreuses associations qui, depuis 21 ans, concourent à la réussite de ces festivités. « Selon l'UNESCO, il n'y a pas de Culture sans Humanité. Notre Civilisation Réunionnaise, cette île au Monde, a construit ses bases sur ces Valeurs mises en avant cette année et en est la digne représentante. »


Il a ensuite invité le nombreux public présent aux festivités qui se dérouleront toute la semaine.



Ma ville s'engage Ma ville s'anime
La commune de Sainte-Suzanne
et l'association Chapelle Front de Mer présentent le

JOUR DE L'AN TAMOUL 5116
Paix - Tolérance - Solidarité
Pour un mieux-vivre ensemble



AVEC LES ASSOCIATIONS: CHAPELLE FRONT DE MER - SIVAYANAMA - SALANGAI LIGHTS
L.C.D.E.I.J - GROUPE MOHINI - REUNIR / JAI HIND - REVATHI DANCE ACADEMY - PONDYSUPER STAR
KALAI JOTHI - SHRI MAHA DEVI - MAA KALI SAKTI - CHANDRA EVOLUTION - CCRI
SHIVAGARMI - NADANAMANI - MAHA LATCHMY - CHAPELLE LA MISERE - TAMBOURS SACRÉS

Appel à l'action des gouvernements

La FAO rappelle la diminution des réserves d'eau en 2050

Bien que l'approvisionnement de la planète en eau doive suffire pour une population mondiale de neuf milliards de personnes en 2050, la poursuite de la surconsommation et l'impact du changement climatique vont diminuer sa disponibilité dans plusieurs des nombreuses régions les plus démunies de la planète, selon un nouveau rapport de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (Food and Agriculture Organization, FAO).



L'eau, une ressource précieuse à préserver. (photo Toniox)

Le rapport, intitulé « Vers un avenir sécurisé en eau et en nourriture », a été lancé mardi par la FAO, en collaboration avec le Conseil mondial de l'Eau.

Le rapport exhorte les politiques gouvernementales et l'investissement public et privé afin d'assurer que les cultures, le bétail et le poisson soient produits de manière durable et de telle sorte que le Conseil puisse aussi tendre à sauvegarder les ressources en eau.

Le rapport a aussi mis en garde que, sans ces mesures, les efforts pour réduire la pauvreté, augmenter les revenus et assurer la sécurité alimentaire dans de nombreux pays en développement, seront de plus en plus difficiles.

60 % de nourriture en plus à produire en 2050

La directrice générale adjointe de la FAO, chargée des Ressources naturelles, Mme Maria Helena Semedo, a déclaré dans un communiqué sur le rapport que « l'eau, en tant qu'élément irremplaçable pour arriver à cette fin, subit déjà une pression à cause de la demande

croissante d'autres utilisations, exacerbée par la mauvaise gouvernance, l'insuffisance des capacités et les insuffisances notées dans les investissements ».

Elle a déclaré : « Dans une ère de changements accélérés sans précédent dans notre histoire, notre capacité à fournir une nourriture suffisante, saine et nutritive durable et équitable est plus pertinente que jamais ».

Elle a affirmé que des statistiques de la FAO ont montré que d'ici 2050, plus de 60 pour cent de nourriture supplémentaire seront nécessaires pour nourrir le monde, ce qui met une pression supplémentaire sur l'approvisionnement en eau au moment où l'agriculture mondiale s'attèle à répondre à cette demande.

Mieux gérer l'eau

Selon elle, l'agriculture constitue déjà l'activité qui nécessite le plus d'eau, ce qui représente dans de nombreux pays environ les deux tiers ou plus de l'approvisionnement provenant de rivières, des lacs et des aquifères.

« C'est un moment opportun pour

revoir nos politiques publiques, nos cadres d'investissement, nos structures de gouvernance et nos institutions, nous entrons dans l'ère de développement post-2015 et nous devrions la marquer par des engagements solides », a souligné Mme Semedo.

Dans son rapport, la FAO a également appelé les gouvernements à aider les agriculteurs à accroître la production alimentaire en utilisant les ressources en eau de plus en plus limitées et en leur donnant les moyens pour mieux gérer les risques associés à la pénurie d'eau. En outre, les droits d'eau, indique le rapport, doivent être alloués de manière équitable et inclusive.

Il convient de rappeler que la situation de l'eau dans le monde a récemment été amplifiée dans le rapport 2015 de l'Onu du développement mondial de l'Eau, publié par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) et à temps pour la Journée mondiale de l'eau célébrée chaque année le 22 mars.

55 % de besoins d'eau en plus en 2050

Selon l'Unesco, la planète devra faire face à un déficit de 40 pour cent pour l'approvisionnement en eau en 2030 si la communauté internationale n'améliore pas « de manière considérable » la gestion de l'approvisionnement en eau.

L'agence onusienne indique que la demande en eau va monter en flèche de 55 pour cent en 2050, au moment où 20 pour cent des eaux souterraines mondiales sont déjà surexploitées.

Toutefois, la FAO a noté que des améliorations sur les perspectives d'ensemble étaient possibles.

C'en est trope !

Échanger ses yeux À la lueur de la lune

Que vient faire là ce grain de folie semé au plus profond du trou de l'éther aveugle ? Quels rêves peut-il encore faire germer, depuis là-haut, au sommet de l'échelle des Heures, point d'interrogation du néant posé à la face de l'homme ?

Les Amérindiens du Nord le chantaient pourtant : Sans la lune, il n'y aurait pas de rêve. Sans la lune, on ne regarderait pas en haut. Sans la lune, point de descendance.

Rien, là, de l'astre mort, de l'astre fossile que la science se plaît à nous tracer le portrait en clichés et en chiffres, se demandant si, dans ses flancs, il n'y aurait pas un peu de gaz de schiste - démonstrations (floues) qui ne sont qu'astre mort. Elle ferait mieux de se demander, la science, à quelle respiration elle a cru, la lune, pour créer la vague ?

La vérité est que nous sommes tous arrimés à elle, vaisseaux erratiques en l'univers, et qu'elle s'accroche, comme à une patère, à l'âme des Pierrots, à l'âme de ceux qui déambulent en chantonnant des refrains idiots et surannés qui lui ressemblent, dans l'espace courbe, loin de l'ici et de là-bas.

Au numéro 97 de La Plume, daté du 1er mai 1893, Adolphe Willette, propose un Arlequin contraint à se dévêtir pour vendre à un marchand d'habits ce qui lui reste de ses propres nippes, et nu, il ne lui reste plus qu'à s'allonger, sous une lune explorée, dans un cercueil : seul habit qui désormais lui sied. On sait combien le profit est le tombeau de la Poésie, comme celui de la Lune qui enterre ses chats noirs. Retour ironique, la pièce de monnaie que Pierrot contemple au fond de la noirceur de son tombeau se met à reluire et imite l'astre d'argent. La lune que l'on croyait perdue, on la retrouve invariablement, l'escamotée céleste.

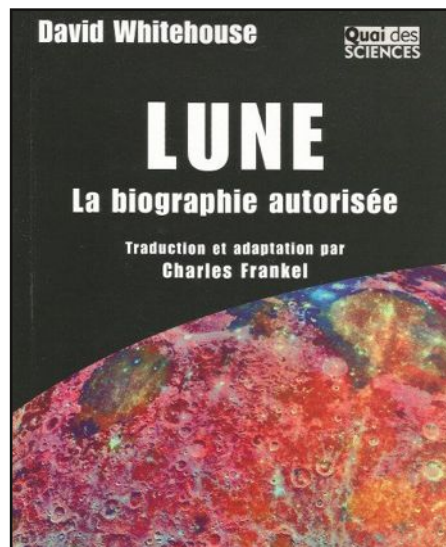
Voilà le vrai profil de la Lune.

Pour les Anciens, qui étaient attachés à la féminité de l'astre, elle s'est mise à trois, à la faveur de la pluralité des mondes. Croissante Artémise, déesse de la chasse. Pleine ensuite, comme le ventre d'une femme enceinte : Sélène, sœur d'Éos qui habille l'aube. En phase décroissante, mystérieuse et taciturne Hécate, fille de Zeus, qui règne sur les

cieux et le royaume des morts, prolongée par son messenger, le hibou aux yeux lunaires qui plane silencieusement au clair de ses rayons.

Lapez, je vous prie, l'eau de l'oubli qu'elle déverse depuis l'Antiquité... Je t'appelle, astre pour que crève ma nuit et que tu rendes mes rêves plus limpide, noix de coco oubliée sur l'arbre du Destin !

La lune n'a de prix que celui qu'on ne lui donne pas : elle n'a pas deux faces, mais trois - et même une quatrième, si vous le voulez bien.



Lune (la biographie autorisée) par David Whitehouse (traduction et adaptation française par Charles Frankel), éditions Dunod.

Artémise, au premier Quartier :

Flottant sur les drapeaux, elle est le croissant islamique ; la nuit est verte.

Au lever, je me fais nuit pour croquer le croissant ; le pain de midi sera le soleil. Trop cuit, il préfigure un trop tard, le retour nocturne.

Sélène, en pleine lune :

Sur l'île de Samos, se dressait jadis le temple d'Héra, divinité de la lune. Aujourd'hui, il n'en subsiste qu'une seule colonne, debout, pointée vers le ciel, ronde comme une lune en carton.

À la façon d'une pièce destinée à tirer le hasard, son autre face indique l'Astre des suicidés, larme du soleil. Elle incarne le rendez-vous de l'Amour et de la Mort. Lune pénitente : tête de pendu dans la nuit la plus chère, face blafarde de

Nerval au lampadaire, bulle remontée du plus profond des nuits.

En musique, elle est silence sur la portée. On la voit qui danse entre les fils électriques dont le poteau est la clé.

Point sur le i de la nuit, ô Musset !, lune coiffée de son nuage. Laforgue s'est fait un masque en Pierrot lunaire, le costume qu'il lui faut pour esquisser un pas de géant pour la poésie, un rien pour moi, essentiel, de danse et désespoir : simple point tout au bout d'une phrase mélancolique un peu souffreteuse que l'on pêche au bout d'une ligne dans le canoë de l'existence. Et puis, points de suspension pour montrer son parcours dans le ciel de la page, pour indiquer la direction du rêve... L'homme a emprunté à la lune son point levé contre tous les obscurantismes de ce monde : elle gagne à chaque coup au jeu du chat perché (« sabocat »), globe lunaire des Industrial Workers of the World. Les hurlements des loups s'entendent, dit-on, jusqu'à l'astre glacé, et il n'y a pas plus impératif que cet appel, c'est comme le froid dans le dos du marbre le plus entier.

Hécate, Dernier Quartier :

Lune ligneuse, cil oublié d'un clin en partance. Brisons là.

Le soleil se couche sur la Mer des Questions, qui entre progressivement dans l'ombre de l'orbite à demi dévoré. Ainsi, disparaître à soi ne laissant croître qu'ombres et reliefs...

Lune noire (ou Nouvelle lune)

La Lune a perdu la face. Le vent solaire se lève.

L'une noire - l'autre brillante. L'une qui n'en a pas, l'autre qui fait la morte.

Une des premières cartes de la lune fut gravée au XVIIe siècle par l'astronome Johannes Hevelius (1647, la grande carte de la lune). Le cuivre sur lequel elle figurait fut fondu à la mort de l'auteur pour en faire une théière. Les descendants du savant, dit-on, voyaient, tandis que l'astre était invisible dans le ciel, la lune flotter dans leur tasse fumante. Ironie sub-lunaire.

En 1958, Américains et Soviétiques partagèrent sans se concerter la même idée (A119 et Korolev) de faire péter la lune : une bonne petite bombe atomique, feu d'artifice, pour la gloire, pour montrer à l'autre ses biceps. La bombe sur la lune fut le rêve d'âmes de peu de saveur. Le projet en resta là. On se rabattit sur le napalm.

Jean-Charles Angrand

Oté

Ek banna lé konm sa, lé dan zot natir !

Oté, si la tèr la néna d'moun i mank pa toupé. Mi sort lir dann in zournal déor in déklaration lo promié sokrètèr lo parti sosyalis an frans. Kosa li di ? Li lé an shalèr kont lo médèf i prétan, li konsidèr lo médèf i tyinbo pa son parol, li tyinbo pa son promès. Li di i fo bann boug lo médèf i bouz in pé zot palikoun dsi la promès lanbosh. Konm mwin la konpri navé inn ti lantann rantrozot, lo gouvèrman la donn larzan lo médèf é an rotour lo médèf té i dwa anbosh in pé d'moun, boudikont lo médèf zordi i fé zorèy koshon dann marmit pwa.

Donkolor, poukoué mi di néna i mank pa toupé ? Ni koné nou lo médèf i ral lo frin, i fé diré, mé kan mi antann in sosialis gaskongn sak i tyinbo pa son promès mwin la anvè réponn a li « fé pa ri a mwin mon lèw lé pété » A nou minm nou lé abitié nou èk bann promès i tyinbo pa, dopi konbyin dtan nou lé konm sèr ann, ni atann, ni atann minm. boudikont, lo gouvèrman èk lo médèf lé konm lo diton bann vié « Volèr i vol volèr diab i ri » Kisa i sar krwar a zot ankor ?

Zordi zot lé dann in konkour, sépousa lo promié sokrètèr la fé war son kapab in kou èk lo médèf, zis inn ti néstan, aprésa va rokomans konm avan, mé la zordi, i sazi pou fé war kisa lé pli a gosh lin a lot. Mwa dzwin lo parti sosialis i tyinbo son kongré, néna i zoué gro, ziska zordi néna kat mosyon i di, kat mosyon roprézanté par kat moun, sépousa ni di néna in konkour rantrozot ziska mwa d'zwin. Méfié a nou èk banna ziska mwa d'zwin ni sar roul a gosh tout, aprésa i kass kontour, ni rotrouv a nou a drwat. Ek banna lé konm sa lé dann zot natir !

Justin

Dovine dovinaye, kosa in shoz?

Trip noir, kor blan, ziè rouz :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

sigaret